

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 avril 2024

Date de convocation : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Christian CLAVARET, Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Christian CLAVARET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Alexandre LARRUHAT, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-17 : Cession de terrain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition pour l'acquisition des parcelles situées 5 chemin de l'église, à côté de la maison Pétrique, pour y construire une maison d'habitation.

Il s'agit de la parcelle AC 803 de 744 m² (parcelle nue / terrain à bâtir) et d'une partie de la parcelle AC 805 (pour 251 m²) sur laquelle se trouve un bâtiment en ruine (ancienne dépendance/garage). L'ensemble des 2 parcelles représente une superficie de 995 m² conformément au document d'arpentage joint à la présente délibération.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 7 juin 2021 qui avait approuvé le projet de cession au prix de 50 000 € HT (pas de TVA), conformément à l'avis des Domaines en date du 31/05/2021, au profit de la société NEOKIDS pour l'installation d'une micro-crèche.

La société NEOKIDS n'ayant pas obtenu les financements et agréments nécessaires, la vente n'a finalement pas eu lieu et le terrain reste à vendre. M. le Maire précise que des fouilles archéologiques risquent d'avoir lieu sur ce terrain. L'acquéreur potentiel est conscient que la construction risque d'être retardée par ces fouilles.

Compte-tenu de ces éléments, le service des Domaines a à nouveau été sollicité et a émis un nouvel avis en date du 5 avril 2024 qui fixe la valeur vénale de ce terrain à 55 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 5 avril 2024,

Considérant qu'il se trouve sur une partie de la parcelle AC 805 une ancienne dépendance type garage à réhabiliter ou démolir mais dont la rénovation risque d'être couteuse compte tenu de l'état délabré de ce bâti,

Considérant qu'un arrêté préfectoral de 2021 a assujéti ce terrain à un diagnostic archéologique lors du dépôt du permis,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles destinées à un l'implantation d'une maison d'habitation à 50 000 € nets, dans le respect de la marge d'appréciation précisé dans l'avis des Domaines.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE ce projet de cession au prix de 50 000 € HT (pas de TVA)

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

